

SEPHORA

Société anonyme au capital de 78.256.500 euros
Siège social . 65 avenue Edouard Vaillant – 92100 Boulogne-Billancourt
393 712 286 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2011

Le mercredi 7 décembre à 9 heures,

15 DEC 2011
10 PC 40078

les Actionnaires de la société SEPHORA se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Mixte, sur convocation du Conseil d'Administration par lettres en date du 22 novembre 2011.

Les Membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

En l'absence du Président du Conseil d'Administration, l'Assemblée désigne Monsieur Antonio BELLONI, Directeur Général Délégué, en qualité de Président de séance.

La société LVMH FASHION GROUP, représentée par Monsieur BELLONI, ainsi que Mme Marie-Christine MARCHIVES, actionnaires présents et acceptants représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés aux fonctions de Scrutateurs.

Le Bureau de l'Assemblée désigne comme Secrétaire Madame Isabelle EBERHARDT

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

(.)

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission des cabinets ERNST & YOUNG et Autres et AUDITEX de leurs mandats de Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant avec effet à compter du 20 octobre 2011, décide de nommer pour la durée restant à courir de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire . le cabinet MAZARS, 61 rue Henri Régnault, 92400 Courbevoie.
- En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Guillaume Potel, 61, rue Henri Régnault, 92400 Courbevoie.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à Mme Isabelle EBERHARDT à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité, dépôt et inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, consécutives aux présentes décisions.

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit la rédaction de l'article 12 des statuts :

ARTICLE 12 - ADMINISTRATION

Le deuxième alinéa rédigé comme suit .

« Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins. »

Est supprimé et remplacé par :

« Les administrateurs n'ont pas l'obligation d'être propriétaire d'une action au moins pendant la durée de leur mandat. »

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité.

(...)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



